



Déclaration intersyndicale Imprimerie et Industries graphiques

Les 10% minimum de salariés rémunérés actuellement au SMIC, tant au niveau interprofessionnel que dans les industries graphiques, voient leur salaire revalorisé de 0,3% au 1^{er} janvier après la revalorisation de décembre de 2,1%.

Depuis 2010 cette revalorisation légale intervient au 1^{er} janvier alors qu'auparavant elle s'appliquait au 1^{er} juillet.

La commission paritaire nationale de la convention collective de l'imprimerie et des industries graphiques a toujours tenté de caler les négociations annuelles sur la politique salariale de branche aux mêmes échéances.

A ce titre, elle a donc mis ce thème à l'ordre du jour des réunions paritaires des 4 et 28 novembre derniers.

La première réunion du 4 novembre fut l'objet de la présentation annuelle de la conjoncture économique sectorielle ainsi que les résultats forts décevants de l'enquête sur les salaires réels (vu la faiblesse des retours, eu égard au manque, pour ne pas dire au refus, d'implication des entreprises) conduite en 2010/11.

Le 28 novembre, la délégation patronale nous indiquait qu'elle lançait sa propre consultation pour mesurer les attentes des entreprises en matière de négociations salariales de branche et sollicitait les syndicats de salariés pour connaître le niveau de leur revendication.

A ce moment, déjà, les organisations de salariés avaient été interrogatives sur la position et les intentions patronales.

Compte tenu des décalages dans le temps entre revalorisation des salaires et évolution des prix les organisations syndicales revendiquaient une hausse de la grille des minima entre 3 et 5 %, en rappelant à nouveau leur position de voir les hausses des minima se répercuter sur les salaires réels.

Les interrogations des organisations syndicales se sont trouvées renforcées quand ce lundi 2 janvier, où l'ordre du jour se voulait précis : « Proposition de la Délégation des employeurs et négociation des salaires minima de branche », la délégation patronale a indiqué ne pas vouloir faire de proposition, considérant le nombre insuffisant des réponses à sa consultation et leur nature.

Y-a-t-il ou non volonté d'aboutir à un accord sur les salaires minima de la Branche pour 2012 ?



Au-delà, y-a-t-il ou non volonté de maintenir l'outil de régulation économique et sociale qu'est la branche ou, au contraire, volonté de poursuivre la déstructuration de la branche ?

Si cette consultation peut revêtir un intérêt certain compte tenu de l'échec de l'enquête lancée par la branche, elle ne peut pas pour autant constituer l'alpha et l'oméga des négociations.

Les salariés de l'imprimerie et de l'industrie graphique sont bien évidemment conscients des difficultés du secteur. Mais ils sont également et surtout conscients de leurs propres difficultés financières avec une perte de pouvoir d'achat cumulée de plus de 10% des salaires minima depuis leur mise en place, ayant un impact forcément plus important sur leurs salaires réels.

La délégation patronale nous propose de nous revoir le 28 février prochain.

Avec quelle volonté, quelle proposition ?

Ce qui est sûr c'est que deux mois se seront à nouveau écoulés sans augmentation et alors que le coût de la vie poursuit son inflation.

D'autre part, les propos patronaux, loin d'être rassurants, laissent très peu d'espoir d'aboutir, ne serait-ce qu'au niveau de l'augmentation du SMIC de décembre 2011 et janvier 2012 soit 2,4%.

Aussi l'ensemble des organisations syndicales présentes appelle les salariés de la branche à exiger, entreprise par entreprise, l'ouverture et l'aboutissement de négociation salariale afin que 2012 ne soit pas une année de plus de perte de pouvoir d'achat.

Ils appellent les salariés de la branche à adresser aux représentants des employeurs leurs revendications salariales pour 2012, ainsi que leur attachement à la convention collective et aux négociations de branche, par communiqué ou pétition à : unic@com-unic.fr

Paris le 05/01/2012